

Revenu et mobilité des immigrants, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 1^{er} février 2021

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur de nombreux aspects de l'immigration canadienne, y compris une réduction du nombre d'admissions de résidents permanents et une baisse des résultats sur le marché du travail. Cet article présente les plus récents résultats des immigrants admis au Canada sur le plan de l'économie et de la mobilité, selon les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019. Il fournit aussi des estimations de référence avant la pandémie pour les analyses futures.

Au cours des dernières années, le profil des immigrants admis au Canada a changé. Le salaire médian d'entrée des immigrants admis au Canada en 2017 a été le plus élevé à ce jour : il a atteint 30 100 \$ en 2018.

Cette valeur a dépassé le sommet précédent de 26 500 \$, atteint en 2017, pour les résultats des immigrants admis en 2016. Ces nouvelles données mettent aussi en évidence un écart décroissant entre le salaire médian d'entrée des immigrants et le salaire médian canadien (37 400 \$). Des facteurs comme l'expérience avant l'admission, la connaissance des langues officielles et la catégorie d'admission, parmi d'autres caractéristiques socioéconomiques, ont pu contribuer à l'augmentation du salaire médian d'entrée par rapport aux années d'admission antérieures.

Une proportion croissante d'immigrants acquièrent de l'expérience au Canada avant l'admission

Comparativement aux années précédentes, un nombre plus important d'immigrants admis en 2017 ont acquis de l'expérience au Canada avant l'admission, comme le fait d'avoir été titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou d'avoir demandé le statut de réfugié avant l'admission. L'expérience avant l'admission, par laquelle les immigrants peuvent acquérir des compétences linguistiques et une connaissance du marché du travail, peut les aider à s'établir plus rapidement que les immigrants qui n'ont aucune expérience avant l'admission.

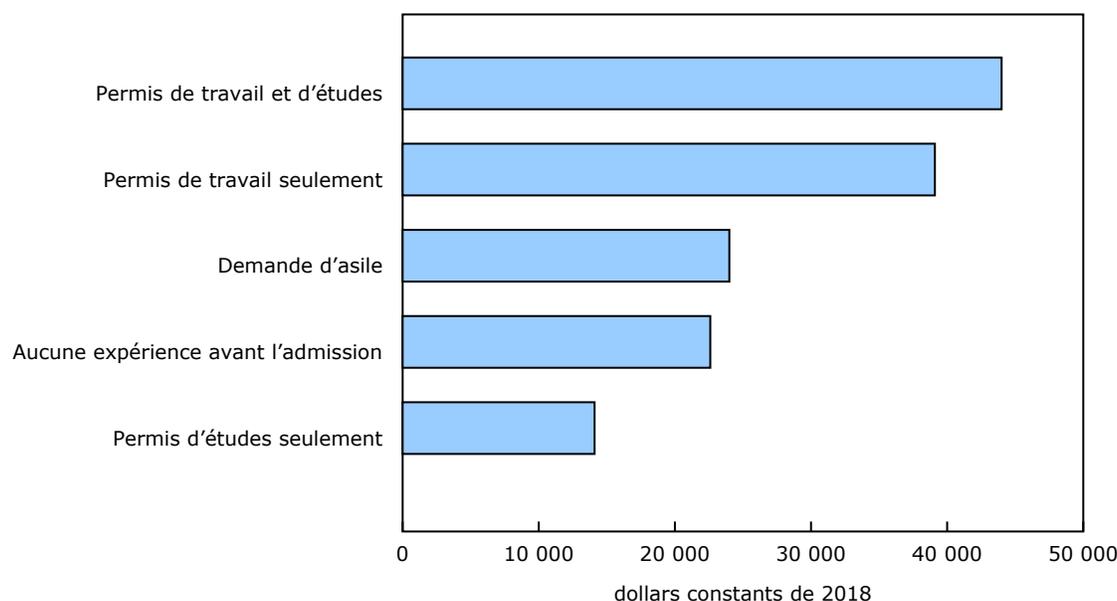
Le fait d'avoir été titulaire d'un permis de travail avant l'admission est associé à un salaire d'entrée plus élevé, selon les salaires déclarés un an après l'admission. Au cours de l'année d'imposition 2018, le salaire médian d'entrée parmi les immigrants admis en 2017 était plus élevé chez ceux qui étaient titulaires à la fois d'un permis d'études et d'un permis de travail (44 000 \$) et chez ceux qui étaient titulaires seulement d'un permis de travail (39 100 \$). En fait, le salaire médian d'entrée des immigrants déclarants titulaires d'un permis de travail était plus élevé que le salaire médian canadien (37 400 \$).

À titre de comparaison, les immigrants déclarants qui n'avaient aucune expérience avant l'admission touchaient un salaire médian d'entrée de 22 600 \$ et ceux qui étaient titulaires seulement d'un permis d'études touchaient un salaire médian de 14 100 \$. Bien que les immigrants ayant seulement une expérience d'étude touchent un salaire médian d'entrée plus faible, ils sont en général plus jeunes que les immigrants ayant d'autres types d'expérience avant l'admission et peuvent poursuivre leurs études après l'admission, ce qui contribue à un fort rattrapage salarial au fil du temps.

La proportion d'immigrants déclarants ayant de l'expérience avant l'admission était plus élevée chez les immigrants admis en 2017 (46,5 %) que chez ceux admis en 2016 (38,7 %). La proportion d'immigrants titulaires à la fois d'un permis de travail et d'un permis d'études a augmenté de 5,8 points de pourcentage. Quant à la proportion d'immigrants titulaires seulement d'un permis de travail, elle a augmenté de 2,0 points de pourcentage. Cela a probablement contribué à l'augmentation du salaire médian d'entrée observée dans le groupe d'admission de 2017.



Graphique 1 Salaire médian d'entrée des immigrants admis en 2017, selon l'expérience avant l'admission



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019, tableau [43-10-0026-01](#).

Les immigrants économiques nés aux États-Unis et au Royaume-Uni touchaient le salaire médian le plus élevés 10 ans après l'admission

Les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique sont sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne. Les résultats économiques à long terme des demandeurs principaux admis en 2008 variaient selon le pays de naissance. Les variations de salaire peuvent être influencées par des facteurs tels que la connaissance d'au moins une des deux langues officielles et la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger sur le marché du travail.

Parmi les principaux pays de naissance des immigrants économiques admis au Canada en 2008, le salaire médian d'entrée variait de 15 300 \$ chez les immigrants économiques nés en Algérie à 86 200 \$ chez ceux nés aux États-Unis. En 2018, soit 10 ans après l'admission, le salaire médian d'entrée variait de 38 800 \$ chez les immigrants économiques nés en Corée du Sud à 100 700 \$ chez ceux nés aux États-Unis.

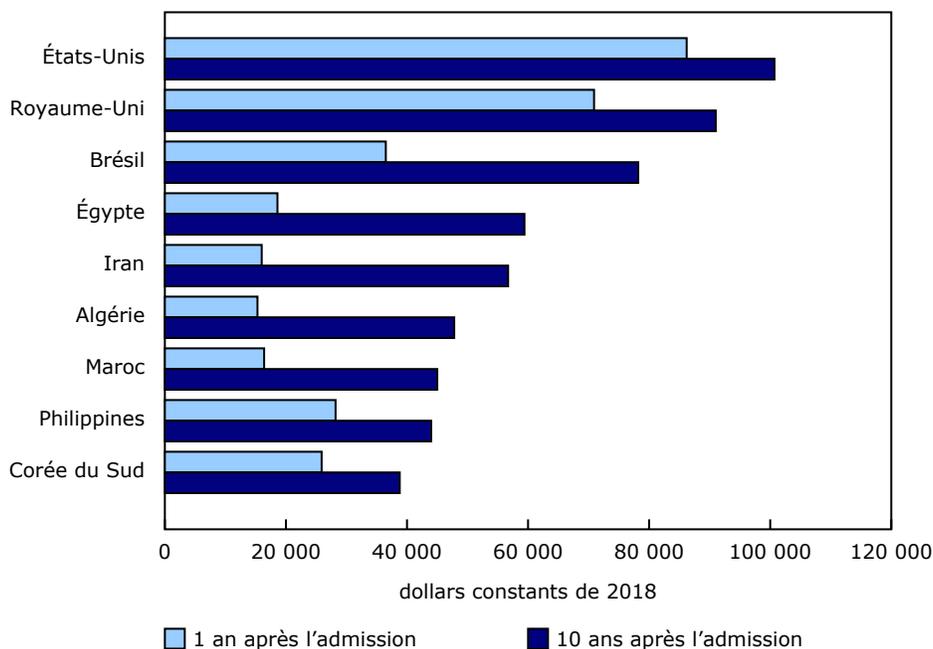
Les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique admis au Canada en 2008 et nés aux États-Unis touchaient le salaire médian le plus élevé, tant à l'entrée que 10 ans après l'admission. Leur salaire médian a augmenté de 16,8 % sur une période de 10 ans. En 2018, soit 10 ans après l'admission, les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique nés au Royaume-Uni (91 000 \$) et au Brésil (78 200 \$) se classaient respectivement au deuxième et au troisième rang en ce qui concerne les salaires médians.

Les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique ayant connu les augmentations de salaire médian les plus élevées 10 ans après l'admission étaient nés en Iran (+254,4 %), soit de 16 000 \$ un après l'admission à 56 700 \$ 10 ans après l'admission, en Égypte (+219,4 %), soit de 18 600 \$ à 59 400 \$, et en Algérie (+212,4 %), soit de 15 300 \$ à 47 800 \$.

En 2018, les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique provenant des principaux pays de naissance au cours des 10 dernières années ont tous déclaré un salaire médian qui dépassait le salaire médian canadien de 37 400 \$.

Graphique 2

Salaires et traitements médians des demandeurs principaux des catégories d'immigration économique admis en 2008, 1 an et 10 ans après l'admission, selon certains pays de naissance



Source(s) : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019, tableau [43-10-0027-01](#).

Les immigrants ayant une expérience de travail avant l'admission demeurent plus souvent dans leur province d'admission

Les raisons de l'immigration au Canada et les expériences de travail et d'études antérieures peuvent avoir une incidence sur la propension des immigrants à demeurer dans leur province de destination cinq ans après l'admission.

Cinq ans après leur admission, 87,0 % des immigrants déclarants admis en 2013 avaient produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission. Dans l'ensemble, l'Ontario a affiché le plus haut taux de rétention provincial (93,2 %), suivi de l'Alberta (90,4 %) et de la Colombie-Britannique (90,1 %).

Parmi les immigrants déclarants admis au Canada en 2013, les taux de rétention provinciaux cinq ans après l'admission étaient de 93,6 % chez les immigrants parrainés par la famille, 87,1 % chez les réfugiés et 82,6 % chez les immigrants économiques. Des taux de rétention plus élevés ont été observés chez les immigrants ayant présenté une demande d'asile (93,6 %) ou les immigrants titulaires seulement d'un permis de travail (89,7 %) avant l'admission, alors que des taux de rétention moins élevés ont été observés chez les immigrants titulaires seulement d'un permis d'études (80,9 %) ou titulaires à la fois d'un permis d'études et d'un permis de travail (79,7 %) avant l'admission.

Tableau 1
Taux de rétention cinq ans après l'admission, selon l'expérience avant l'admission et la province, pour l'année d'admission 2013

	Tous	Permis d'études seulement	Permis de travail seulement	Permis de travail et d'études	Demande d'asile	Aucune expérience avant l'admission
	%					
Canada	87,0	80,9	89,7	79,7	93,6	86,9
Terre-Neuve-et-Labrador	50,8	50,0	50,0	44,4	0,0	53,7
Île-du-Prince-Édouard	39,9	66,7	59,5	50,0	0,0	31,6
Nouvelle-Écosse	61,5	66,7	67,0	45,6	40,0	64,7
Nouveau-Brunswick	48,3	45,5	66,7	57,1	0,0	41,7
Québec	82,1	68,1	92,4	83,1	93,0	80,0
Ontario	93,2	90,3	94,1	92,0	95,3	93,0
Manitoba	75,0	61,1	73,5	60,3	75,0	76,7
Saskatchewan	66,1	63,6	73,7	44,6	53,3	72,4
Alberta	90,4	87,2	93,4	84,0	91,4	89,8
Colombie-Britannique	90,1	89,9	91,3	89,8	92,7	89,8
Territoires	62,7	33,3	63,9	40,0	0,0	66,7

Source(s) : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019, tableau [43-10-0018-01](#).

Des tendances similaires dans les taux de rétention ont été observées 10 ans après l'admission chez les immigrants déclarants admis en 2008. L'Ontario (90,3 %), la Colombie-Britannique (86,9 %) et l'Alberta (86,8 %) ont affiché les taux de rétention les plus élevés. Quant aux demandeurs d'asile (90,6 %) et aux immigrants titulaires seulement d'un permis de travail (88,8 %), ils étaient les plus susceptibles de demeurer dans leur province d'admission. Dans l'ensemble, le taux de rétention 10 ans après l'admission était de 85,4 %.

Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source importante et complète de données qui permet de mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le produit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces. La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'IRCC à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements exhaustifs sur les immigrants qui ont été admis au Canada depuis 1952. Ils comprennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents qui ont obtenu un permis de séjour temporaire depuis 1980. Les données fiscales provenant de l'ARC sont disponibles pour des immigrants déclarants admis à partir de 1980. Les déclarations de revenu sont disponibles pour les immigrants depuis 1982.

La BDIM permet donc de relier les résultats à court et à long terme aux caractéristiques au moment de l'admission, telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019.

Il convient de souligner que la BDIM est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

La présente analyse du revenu est fondée sur des valeurs médianes des salaires (pour la population ayant déclaré des revenus provenant de salaires, traitements et commissions, excluant les revenus du travail autonome). La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Les valeurs nulles ne sont pas incluses dans le calcul des médianes chez les particuliers. Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2018 afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Le **salair médian d'entrée** dans cette analyse correspond au salaire médian déclaré un an après l'admission au Canada en tant que résident permanent.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

Le **demandeur principal** est la personne qui présente une demande d'immigration et la personne qui est évaluée selon les critères d'admission dans chacune des catégories d'admission, tandis que son conjoint et les personnes à sa charge qui l'accompagnent sont admis automatiquement avec le demandeur principal.

Les immigrants **déclarants** sont les immigrants qui ont produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province d'admission** est la province de destination choisie.

Le **pays de naissance** correspond au pays où l'immigrant est né, selon la [Classification type des pays et des zones d'intérêt \(CTPZI\) 2019](#). La liste des principaux pays présentée dans l'analyse représente les principaux pays d'origine pour le Canada au cours des 10 dernières années d'admission.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, consultez le [glossaire](#) d'IRCC.

Sources sur les revenus des Canadiens : Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01, Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenus, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement. Les immigrants sont inclus dans ce tableau.

Tableaux disponibles : [43-10-0017-01](#), [43-10-0018-01](#) et [43-10-0026-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2019 est maintenant disponible sur demande.

La « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) Rapport technique, 2019](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* ([11-633-X](#)) est aussi accessible.

Les outils de visualisation « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) : appli interactive — Revenu](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) : appli interactive — Mobilité](#) » sont disponibles.

Les produits sont disponibles sur le portail [Statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#). Le portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et aux publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. Les renseignements sont organisés selon des catégories générales de produits, qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

Le tableau [43-10-0027-01](#) sera disponible le 2 février 2021.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).